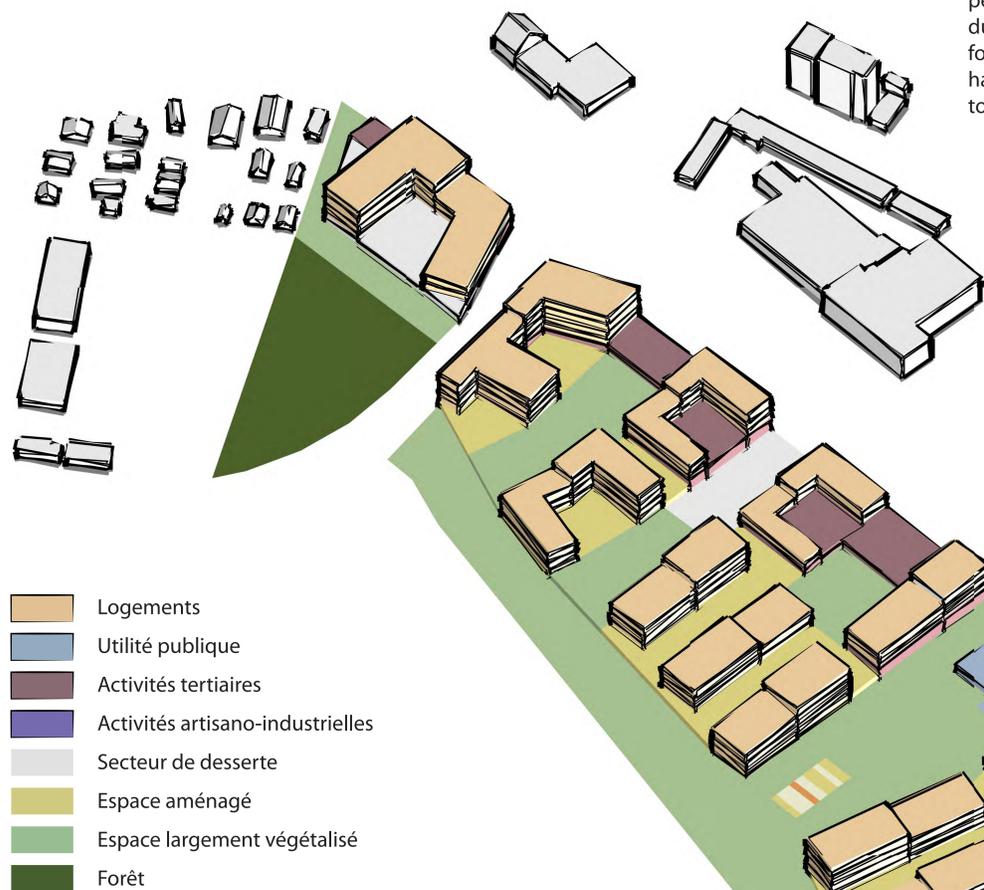
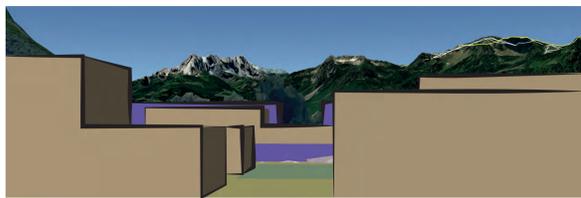


Principes architecturaux et trame urbaine



Une trame urbaine préservant les vues... ... sur le grand paysage ...

Le futur quartier s'inscrit dans un grand paysage particulièrement attractif avec différents points de vue sur les montagnes environnantes, dont les Dents du midi. L'orientation des bâtiments et leurs gabarits ont été réfléchis au regard de l'exposition du site afin de maximiser les points de vues sur les sommets du Chablais, y compris pour les bâtiments les plus à l'arrière.

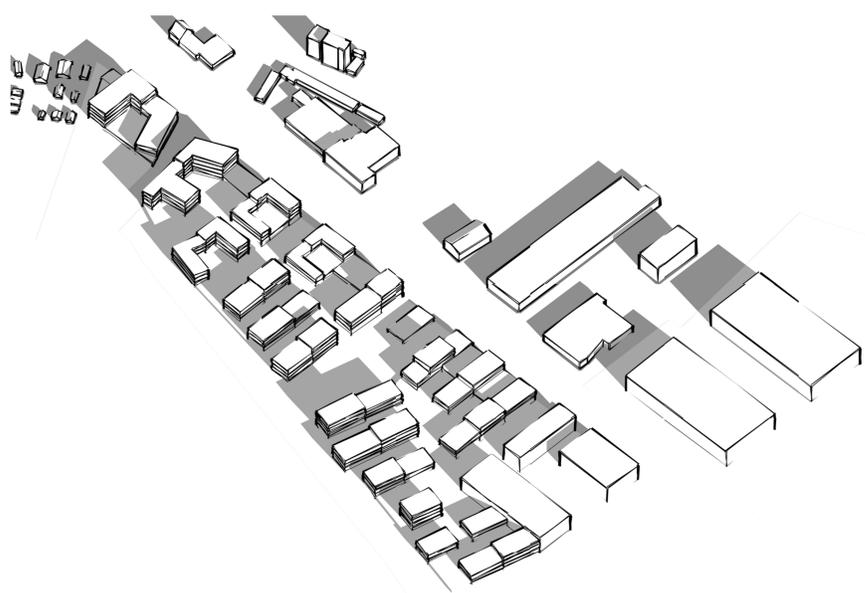


... sur l'environnement naturel proche ...

Au delà du grand paysage, le quartier jouit d'un environnement proche de qualité. Afin de pouvoir profiter de la roselière à l'ouest et des côteaux végétalisés bordant la plaine du Rhône, une trame urbaine est-ouest est proposée, offrant des points de vue transversaux depuis les espaces publics, complémentaires aux vues sur le grand paysage.

... et un ensoleillement optimisé

En plus des vues sur la roselière depuis les espaces publics ainsi que des vues sur les sommets depuis les bâtiments, cette structure urbaine privilégie un ensoleillement maximal malgré les densités importantes. Les proportions entre les hauteurs des bâtiments et les largeurs qui les séparent assurent un ensoleillement de presque tous les logements, y compris au mois de décembre.

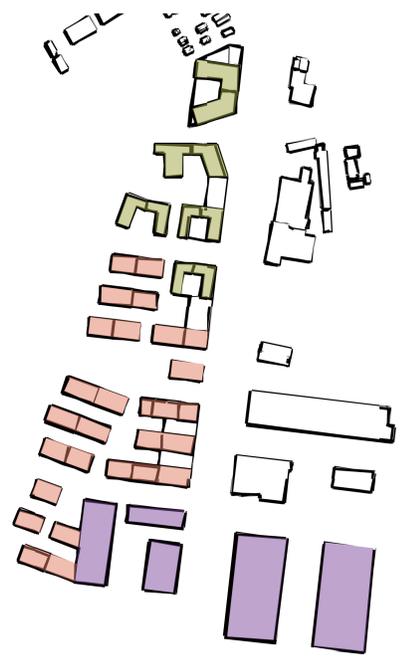


Modélisation des ombres le 21 décembre à midi

Des formes architecturales contemporaines et différenciées

Situé dans la transition directe entre le Bourg de Villeneuve et la zone commerciale et industrielle, ce secteur doit affirmer son identité propre avec un concept architectural et urbain pensé de manière globale. S'écartant du caractère traditionnel du bourg, le quartier se veut néanmoins intégratif tant dans les formes que les hauteurs proposées. Des alternances dans les hauteurs et les structures offrent de la diversité architecturale tout en assurant une cohérence d'ensemble.

- Ville des patios ■
- Ville lente ■
- Trame industrielle ■

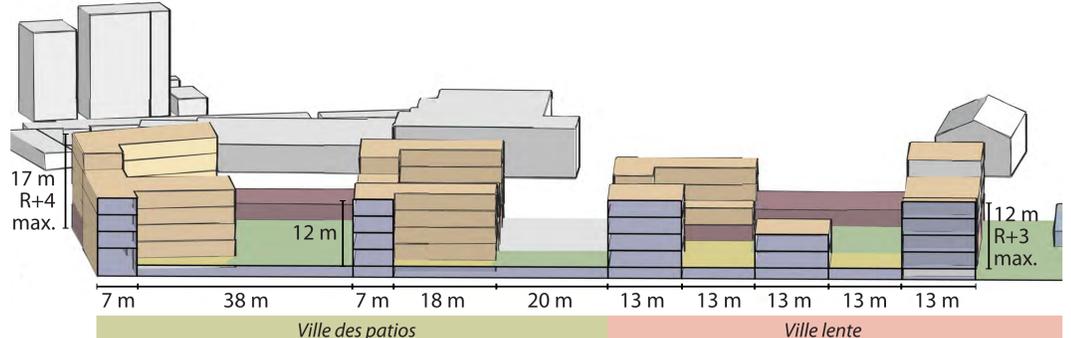


Des gabarits limités et créant un équilibre avec l'espace public

La hauteur des bâtiments ne dépasse pas la largeur des espaces publics qui le bordent

Cette règle fondamentale d'un urbanisme entre ville et village assure une intégration harmonieuse des constructions dans leur environnement. Elle limite également les hauteurs des bâtiments à rez + 3 pour la ville lente et à rez + 4 pour la ville des patios.

Ces gabarits moyens permettent également de dégager des espaces publics ou semi-publics à l'intérieur de chaque quartier, tout en préservant des densités urbaines élevées nécessaires à un développement territorial durable (préservation des sols, optimisation du réseau de transport public, etc.).



Un front de rue qualitatif grâce à des activités en rez de chaussée et des hauteurs variées

Des activités secondaires et tertiaires sont localisées dans l'ensemble des rez de chaussée, le long de la route cantonale. Celles-ci ont pour objectif d'animer le front de rue, bénéficiant d'une excellente desserte et d'une importante visibilité. La diffusion des services et commerces de proximité sur l'ensemble du front de rue est également un support à la vie locale des différents quartiers.

La constitution d'un front de rue génère également un double avantage urbain : il protège et apaise l'arrière des quartiers, beaucoup moins impactés par les nuisances sonores de la route, et offre une structure très largement manquante sur le front est, constitués de bâtiments éparses et alternant les destinations. En variant les hauteurs des bâtiments sur les socles, le front de rue est diversifié malgré sa longueur.

